

LE JOURNAL DU MOULIN

Afin de mieux communiquer sur nos projets,
nos animations..., nous vous proposons ce petit journal mensuel .



Décembre 2025

EHPAD Le Mas du Moulin
Chemin du Moulin
34420 CERS
Tel : 04.67.39.48.48

Animation : Laurence MALABAT
Animation.masdumoulin@gmail.com



Opération déco de noël!

Nous avons mis le temps, le cœur et beaucoup de notre imagination pour décorer le Mas cette année. Nous n'en sommes pas peu fiers étant donné le rendu. La crèche connaît l'admiration de tous et les petits travaux de fourmis fournis par nos résidents ont embellis les locaux.

Sortie au musée de Sérignan Sylvie Fleury. "Thunderb"

À travers une esthétique pop et des matériaux - voire des objets - empruntés au monde du luxe, de la mode, des cosmétiques ou encore de l'automobile, **Sylvie Fleury** expose les paradoxes de notre culture obsédée par les apparences et l'image.



Chorale Kalliopé

**Concert Lyrique
Avec Elena,
Glazyrina
(soprano).**

**Groupe
floklorique de
Villeneuve les B**



Les lutins ont fait des bêtises

Election de la meilleure blague attribuée à Magalie et Fiona pour l'apéro des lutins





Atelier couture :
création
chaufferettes

Le pain
d'épices





Apéro de Noël

Retour de Janeta « Noël à Vias »

Avec la collaboration de
Francis (prof d'occitan au
collège de Meze et Lilian



Courses de rennes
« qui ira le plus
loin avec le
traîneau du père
noël »

Grand loto de Noel



Anniversaire du Mois

Mme Azema, Mme Sanchez, Mme Gutter, Mme Dubois, Mme Cau, Mme Clanet, Mme Polak



L'opticien est Ripoll Gauthier de l'Optique Occitane à Sérignan, avec lequel nous avons signé une convention de partenariat pour proposer ce service aux résidents.

Gauthier est venu avec tout son matériel effectuer des bilans de visions, et a renouvelé les lunettes chez 14 de nos résidents. Cela a évité aux familles des déplacements coûteux (puisque le transport médicalisé dans ces cas là n'est pas pris en charge par l'assurance maladie est resté à payer par les familles). Il réalise les bilans de vision, travaille avec trois ophtalmologistes et arrive à détecter des pathologies (type glaucome par exemple) et renvoie si besoin vers l'ophtalmologiste qui le suit ou propose un de ceux avec qui il collabore.

C'était un moment que les résidents ont apprécié, et qui a été formateur pour les accompagnants et pour les résidents et les familles cela les a soulagés.



Fêtes de fin d'année,
La venue du père Noël par la cheminée et sa
distribution de cadeaux aux pieds des
anciens sages!





REPAS DE FETE FAIT MAISON



Si l'hivers est froid et rigoureux,
Mets ton ventre à table et ton dos près du feu

JANVIER

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Sam	Dim
			1 BONNE ANNEE	2 Repos du foie	3	4
5 Chorale	6 <u>Découverte d'une œuvre</u> <i>Line Renaud</i>	7 Atelier cartes de vœux	8 LOTO	9 Grand jeu hivernal	10	11
12 Chorale	13 <u>Découverte d'une œuvre</u> <i>Paysage d'hiver de Bruegel</i>	14 Galette des rois Avec les enfants du centre	15 <i>Repas raclette Jeu des rois mages Qui arrivera le premier???</i>	16 Messe	17	18
19 Chorale	20 Commission animation	21 LOTO	22 Le retour de Janeta de Vias La légende du poulain et autres anecdotes	23 Thé dansant 	24	25
26 Chorale	27 Découverte d'une œuvre « Les bronzes »	28 Fête des anniversaires avec Tiann	29 Sortie cinéma	30 Gym douce et danse adaptée	31	

Election municipale 15 mars 2026



Les droits fondamentaux des personnes âgées vivant en maison de retraite médicalisée sont régis par un ensemble de textes destinés à protéger tous les êtres humains et en particulier, les plus vulnérables. À ce titre, Le Mas du Moulin s'engage dans le respect des droits civiques de ses résidents.

Résider en maison de retraite ne signifie pas la fin du droit de vote. La « charte des droits et des libertés de la personne accueillie » stipule que toute personne âgée résidant en établissement médicalisé peut exercer ses droits civiques comme n'importe quel autre citoyen. Elle peut notamment jouir de son droit de vote lors des élections présidentielles ou municipales, quel que soit son niveau d'autonomie, à partir du moment où elle :

- est de nationalité française ;
- n'a pas été déchue de son droit de vote à la suite d'une condamnation par exemple ;
- est inscrite sur les listes électorales.

Cependant, il arrive que l'état de santé de nos résidents compromette l'exercice de ces droits. Le Mas du Moulin a donc mis en place des solutions pour leur permettre de voter en toute sécurité et sérénité.

Droits civiques : comment se passe le vote dans nos établissements ? Dans le cas où le résident a la capacité de se déplacer jusqu'au bureau de vote, il peut demander à être accompagné par l'un de ses proches. Dans le cas contraire, le senior a la possibilité de rédiger une procuration dans laquelle il donne l'autorisation à une personne de son choix de voter en son nom.

Nous organisons ensuite la venue de la gendarmerie afin qu'elle puisse récupérer les procurations de l'ensemble de nos résidents souhaitant voter.

Quelle que soit la solution retenue, nous veillons à ce que tous nos résidents désirant continuer à exercer leur devoir électoral, puissent le faire en étant accompagnés du mieux possible.

Renseignements auprès de Laurence ou Fanny

**Toute l'équipe
du Mas du moulin
vous souhaite
Leurs meilleurs vœux
pour 2026**

Conseil de la vie Sociale

Le conseil de la vie sociale est une instance dont l'objectif est de « mettre autour de la table » l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie des établissements, en plaçant au cœur du dispositif la personne accueillie dans l'établissement.

Président Mr Mazel, pour toutes questions veuillez lui écrire à emazel@hotmail.fr

**Aurevoir aux résidents qui nous ont quitté en
décembre :
Mme Sans, Mr Roussel et Mr Goues
Nous exprimons toute notre sympathie à leurs
familles**